



BARÈME D'HONORAIRES AU 01 JANVIER 2017

VENTES D'immeubles à usage d'habitation	
De 0 à 150.000 €	8% avec minimum de 5000 € TTC
De 151.000 € à 230.000 €	7% TTC
De 231.000 € à 1.000.000 €	6 % TTC
1.000.001 € à plus	5% TTC

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%

Nos honoraires sont à la charges des acquéreurs

Ils comprennent les prestations de visites, de négociation et de constitution du dossier de vente.